

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille neuf, le 05 février à 20h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno CAUBET, Maire.

Membres en exercice : 11

Date de convocation : 29 janvier 2009.

Présents : Mesdames BARTHELEMY, DEFOSSE, DE RANCÉ & VERBEKE, Messieurs DUBAC, HENGL, FERRARO, PEYRE et VICENTE.

Absent, excusé : Monsieur TOURNAY.

Secrétaire de séance : Madame DE RANCÉ.

En préambule, le conseil municipal approuve le compte rendu de la séance du 13 novembre 2008 et ensuite le Maire donne lecture de l'ordre du jour de la présente séance :

- A. Projet école ;
- B. Rénovation de l'Eglise ;
- C. Création d'un poste d'agent d'entretien ;
- D. Renouvellement de la convention qui lie la commune et le SICOVAL dans la cadre du Pool Routier ;
- E. Point sur l'état de la voirie communale ;
- F. Point sur l'exécution du budget 2008 et les perspectives du budget 2009 ;
- G. Centre Aussaguel : division France Télécom/CNES ;
- H. Cession d'une partie du chemin des Garrigues - point sur l'enquête publique ;
- I. Questions diverses.

Ceci exposé, le Maire présente aux élus les deux personnes qu'il a invitées à assister à cette nouvelle séance, Monsieur FIORETTI, Président de l'Association Syndicale Libre du lotissement du Brouguet et Monsieur DUBREUIL, Trésorier de cette association.

Le Maire explique que l'Association Syndicale Libre du lotissement du Brouguet souhaite que la commune procède à la reprise et l'intégration dans le domaine public des voies et réseaux divers et espaces communs dudit lotissement.

Il propose que cette question soit ajoutée à l'ordre du jour de la séance, modification de l'ordre du jour acceptée à l'unanimité par les conseillers municipaux.

A) Reprise des voies et réseaux divers et espaces communs du lotissement du Brouguet :

Sur proposition du Maire, le conseil municipal décide le principe de cette reprise et charge le Maire de conduire cette procédure de reprise qui consiste en un examen des voies et réseaux divers et espaces communs par la commune et les futurs concessionnaires des réseaux.

Seront ainsi saisis pour avis conforme avant reprise : le service Eau et Assainissement du SICOVAL pour ce qui concerne les réseaux d'adduction d'eau potable et d'assainissement, le Syndicat Départemental d'Electrification de la Haute-Garonne pour ce qui concerne le réseau d'éclairage public.

Le SDIS sera aussi saisi pour avis conforme avant reprise concernant les dispositifs de défense incendie du lotissement.

Le Maire précise que le réseau d'éclairage public du lotissement n'a pas encore été mis en service par les colotis.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide que le SDEHG sera saisi en priorité par la commune afin que le réseau d'éclairage public du lotissement soit examiné puis, après avis conforme du SDEHG, intégré dès que possible au domaine public et que la commune puisse souscrire l'abonnement nécessaire à la mise en service du réseau d'éclairage public.

Il est indiqué que le SICOVAL a effectué une visite de surface le 02/02/2009 pour ce qui concerne le réseau d'assainissement et qu'une copie du compte rendu correspondant a été transmise en mairie : des réserves sont posées et devront donc être levées pour la reprise de ce réseau et son intégration dans le domaine public.

B) Projet école :

Le maître d'œuvre est venu présenter son projet aux enseignantes et aux conseillers municipaux le 23 janvier 2009.

Suite aux observations formulées lors de cette réunion, le projet sera finalisé ; le dépôt de la demande de permis de construire est prévu en mars 2009, le démarrage des travaux en juillet ou septembre 2009.

Le coût du marché des travaux de construction qui devra être passé a été réévalué à 851 000 Euro HT ; un marché devra être passé prochainement pour la réalisation d'une étude de sols et un autre pour le contrôle technique de la construction.

C) Rénovation de l'Eglise :

Le Maire explique qu'il a dû fermer l'église au public suite à la chute d'une partie du plafond.

Des travaux de plâtrerie, de peinture et d'électricité doivent être entrepris en conséquence ; en vue de ces travaux, un marché public sera passé au 2^{ème} trimestre 2009.

Le coût des travaux est évalué à 60 000 Euros.

S'agissant de l'église, un courrier sera adressé prochainement au propriétaire du château concernant un arbre situé dans le parc du château, près de l'église, qui est déséquilibré depuis la tempête du 24 janvier 2009 et qu'il est donc nécessaire d'abattre.

D) Création d'un poste d'agent d'entretien :

Sur proposition du Maire, les conseillers municipaux décident de créer un emploi d'adjoint technique de deuxième classe à compter du 01 juillet 2009 (détail du vote : pour 09, abstention) 1) aux conditions suivantes :

- poste de travail : agent d'entretien polyvalent,
- durée hebdomadaire de travail : 20h00/35h00.

Il est rappelé que la création de ce poste permettra la titularisation du dernier emploi aidé (CAE) sur la commune.

Le conseil municipal charge le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

E) Renouvellement de la convention qui lie la commune et le SICOVAL dans la cadre du Pool Routier :

Le Maire explique que la convention signée entre la commune et le SICOVAL au titre du programme de Pool Routier, définissant le cadre juridique, les modalités financières et les conditions techniques des travaux est arrivée à son terme le 31 décembre 2008.

Dans le cadre du renouvellement de cette convention, le SICOVAL propose d'étendre cette convention aux autres financements relatifs aux travaux sur la voirie communale soit donc, au delà du Pool Routier : les édilités sur voies communales, les pistes cyclables, les cheminements piétonniers, les aménagements de sécurité (amendes de police), les aménagements paysagers, les dégâts d'orage et le financement 100 % commune.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- autorise le SICOVAL à réaliser des travaux sur voies communales au nom de la commune,
- confie au SICOVAL la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage déléguée de ces travaux,
- autorise le SICOVAL à poursuivre la gestion technique, administrative et financière des opérations entrant dans les programmes de subventionnement retenus par le Conseil Général,
- valide la nouvelle convention définissant le cadre juridique, les modalités financières et les conditions techniques des travaux sur voies communales qui prend effet au 01 janvier 2009 pour une durée d'un an, celle-ci étant reconductible 5 fois tacitement.,
- charge le Maire de signer cette convention et tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

F) Point sur l'état de la voirie communale :

Rappel des travaux réalisés et présentation des travaux prévus chemin de Roqueville, chemin de La Lyrgue, chemin du Château et rue de l'Eglise.

Monsieur VICENTE rappelle qu'un panneau STOP doit être implanté au chemin des Bouzigues, à la sortie de CECS d'Aussaguel à la place du CEDEZ-LE-PASSAGE actuellement installé.

G) Point sur l'exécution du budget 2008 et les perspectives pour le budget 2009:

Présentation des premiers résultats d'exécution du budget communal 2008 : des précisions sont apportées concernant le montant de certaines recettes qui diminueront en 2009 (baisse de la DGF et de la DNP, plus du tout de taxe forfaitaire sur les cessions de terrains à encaisser) et concernant les frais de scolarité que la commune d'ISSUS doit payer à la commune de NOUEILLES pour l'année scolaire 2007/2008 qui ne seront payés qu'en 2009.

Concernant la préparation du budget 2009, les principales dépenses d'investissement prévues sont la construction de l'école, l'acquisition d'un nouveau tracteur avec accessoires et les travaux de rénovation de l'église.

H) Centre Aussaguel : division France Télécom/CNES :

Le Maire fait part aux élus de sa rencontre avec M. REITER de France Telecom.

Il rappelle que l'activité de France Telecom sur le centre a été reprise par VIZADA, France Telecom restant toutefois propriétaire des locaux et il explique que cette situation ne convient pas au CNES.

France Telecom et le CNES ont donc décidé de diviser le CECS d'Aussaguel ; le plan de division est présenté en séance.

La vente des trois habitations et du terrain de tennis du centre est envisagée ; la commune proposera à France Telecom l'achat de ces biens pour 150 000 Euros.

I) Cession d'une partie du chemin des Garrigues - point sur l'enquête publique :

Le Maire présente aux élus les observations consignées par Marc BECANNE sur le registre d'enquête. Il indique que la commune ne procédera au déclassement et à la cession de la partie du chemin des Garrigues concernée qu'avec l'accord de l'ensemble des parties. Prochainement, une médiation avec l'aide du Notaire de la commune va être engagée. A défaut d'accord, le chemin ne sera pas déclassé.

J) Questions diverses :

- Le tarif des repas fournis par le SIVURS à l'école maternelle est de 3.10 Euros pour les repas élèves depuis le 01/02/2009.
- Diagnostic Accessibilité des ERP de la commune (école, église, mairie) : le SICOVAL a décidé de réaliser ce diagnostic pour ses communes. Le référent de la commune d'ISSUS sera Francis PEYRE.
- Tempête du 24 janvier 2009 : la grande croix du monument situé près de la place de la mairie est tombée, des tuiles du toit de la salle des fêtes ont été soulevées par le vent. L'idée d'implanter un monument aux morts au centre du village est présentée par Monsieur FERRARO.
- ORANGE étudie la possibilité d'installer un répéteur sur le château d'eau pour la téléphonie mobile.
- ADSL : le réseau WIMAX est saturé, une pétition réclamant l'ADSL traditionnel a été lancée.
- Réunion du CCAS le 12/02/2009 à 20h30.
- Conseil d'école le 12/03/2009 à 18h30 à ISSUS.

Séance levée à 23 heures ; prochain conseil municipal le 26 mars 2009 à 18h30.